



**FAAPA**

## Qui sommes-nous ?

---

L'association FAAPA accompagne les **équipes sociales confrontées à des difficultés juridiques**, en déployant les actions suivantes : formations, ateliers et **permanences juridiques**.

### **NOTRE OBJECTIF ?**

Soutenir les professionnel.le.s, sur le plan juridique, pour **des sorties anticipées et sereines des dispositifs**, au profit des personnes accueillies.

# Notre offre d'accompagnement juridique

L'ASSOCIATION FAAPA PROPOSE UN SOUTIEN JURIDIQUE :



**Par des juristes spécialisé.e.s** en droit des mineurs et en droit des étrangers ayant une expérience dans le champ social, au sein d'établissements sociaux et/ou médicaux-sociaux

Via des **permanences juridiques** visant à **identifier un point de blocage** et les **démarches nécessaires** à sa résolution



Mises en œuvre **au sein de l'établissement** demandeur



**Suivi de la problématique** jusqu'à la résolution



**Les thématiques d'intervention couvrent les problématiques juridiques rencontrées dans le champ social. A titre d'exemple :**

- **L'identité et la nationalité** : comment obtenir un document d'identité selon la nationalité de la personne, comment demander un certificat de nationalité française, quelle est la procédure de demande de reconstitution de l'identité devant les tribunaux français, etc...
- **Le séjour en France** : quelles sont les conditions et la procédure de demande d'asile, quels sont les titres de séjour accessibles selon la situation de la personne, quels sont les titres de séjour accessibles aux membres de la famille, quelles sont les conditions et comment demander un document de circulation pour étranger mineur, comment demander un changement de statut, comment demander le renouvellement du titre de séjour, etc...
- **L'accès aux droits** : quelles sont les conditions pour suivre une formation, quelles sont les conditions pour travailler, comment faire venir sa famille en France, quels sont les recours juridiques en l'absence de solution de logement à la sortie, etc...

# Nos principes d'intervention

---

- **Personnalisation des interventions** individualisées et différenciées selon le profil de la personne accompagnée
- **Disponibilité et adaptabilité**, tenant compte des contraintes des établissements sociaux
- **Accompagnement jusqu'à la résolution** via le suivi des problématiques
- **Objectif d'autonomisation** des professionnel.le.s via la montée en compétences

## Comment bénéficier de notre expertise ?

---

1.

Contactez-nous, en indiquant vos besoins ainsi que le type de personnes accueillies :

[contact@faapa.fr](mailto:contact@faapa.fr)

2.

Sur la base de vos retours et besoins, nous vous ferons parvenir une proposition d'organisation adaptée aux contraintes de votre établissement ainsi qu'un devis.

3.

Nous animons la permanence juridique, au sein de votre établissement ou dans un lieu défini en amont.

**1 570€ TTC par journée de permanence juridique**  
(incluant le suivi de la problématique jusqu'à la résolution ou, à minima, jusqu'à la mise en œuvre de l'ensemble des démarches accessibles)



Formation  
et Accompagnement  
pour l'accès à l'Autonomie  
des Personnes Accueillies